

L'UIMM, le Cnam et Orange unissent leurs expertises pour développer les compétences digitales de demain

L'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), le Cnam et Orange signent une convention de partenariat stratégique pour relever le défi des compétences dans le champ du numérique, un enjeu clé de la compétitivité des entreprises. Les trois partenaires mettent ainsi en commun leurs expertises et leurs moyens pour développer la formation et favoriser la détection des talents notamment dans les domaines de la cybersécurité, des data, de l'intelligence artificielle et de la 5G.

Les technologies numériques impactent durablement l'emploi, les métiers et les manières de travailler au sein des entreprises mais aussi la relation avec les clients et les partenaires. Une tendance qui va s'accroître alors que les prévisions indiquent qu'en 2030, 50 % de l'activité économique se fera dans le numérique et que 85 % des métiers qui seront exercés n'existent pas encore (rapports de Dell et de l'Institut pour le futur).

Dans ce contexte, Orange, l'UIMM et le Cnam considèrent que seules les entreprises engageant leurs collaborateurs et partenaires dans une démarche de transition numérique, demeureront performantes. Partageant la volonté de contribuer ensemble à la formation de tous les acteurs afin de les préparer aux métiers de demain, ils s'engagent à travers cette convention à construire ou enrichir une cartographie d'offres de formations certifiantes de qualité dans quatre domaines : la cybersécurité puis progressivement les data, l'intelligence artificielle et la 5G.

En inscrivant leurs actions dans le cadre de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, les partenaires s'engagent à déployer des formations souples et innovantes, intégrant les possibilités offertes notamment par le digital learning, l'alternance et la formation en situation de travail. Grâce à l'individualisation des parcours, ces formations pourront s'adapter à tous les publics (salariés des partenaires, alternants, personnes éloignées de l'emploi, créateurs de start-up...) et veilleront à apporter une réponse concrète à l'inclusion numérique.

Concernant le Groupe Orange, ces offres de formation seront portées par Orange Campus, qui vient d'être lancé pour fédérer en interne et en externe les dispositifs de développement des compétences dans ces domaines clés pour l'avenir. Le Cnam, de son côté, s'appuiera sur l'expertise qu'il a développée depuis plusieurs années sur son pôle spécialisé en cybersécurité implanté en Bretagne ainsi que les équipes d'enseignants-chercheurs compétentes sur les quatre domaines prioritaires. Les formations pourront être portées par Cnam Entreprises, structure dédiée à l'offre B2B du Cnam, et par son réseau de centres constitué de plus de 200 implantations permanentes.

D'une durée de trois ans, la convention est d'une portée nationale et internationale. En France, les dispositifs de formation seront déployés au cœur des territoires. Au plan international, les pays d'Afrique francophone pourront bénéficier de formations digitales.





14 mars 2019

Contact presse



Amélie Zanetti

01 53 01 82 77

06 33 59 34 18